



Avec le soutien financier de la Commission européenne

Atelier consacré au renforcement de l'AVCOI

Présidente Mme Jacqueline MOUSTACHE BELLE, Mairesse de VICTORIA

Contexte international : reconnaissance du rôle des villes pour relever les défis locaux et mondiaux actuels

En septembre dernier, les Nations Unies ont adopté l'Agenda post 2015 et dix-sept Objectifs de Développement Durable. L'objectif n°11 porte spécifiquement sur le développement urbain. Il s'agit de « Créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables ». De plus, 65 % des 129 cibles de cet agenda ne peuvent être atteintes sans la contribution des Autorités locales.

Dans ce contexte, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Union européenne soutiennent le renforcement du réseau des villes de l'Océan indien : l'Association des Villes et Communes de l'Océan indien.

Les organisations d'intégration régionale, telles que la Commission de l'Océan indien (COI), jouent un rôle croissant dans le quotidien des autorités locales, notamment en matière d'adoption de normes. Dans le même temps, les autorités locales représentent un acteur majeur à même de renforcer l'ancrage local, au plus près des populations, de ces processus d'intégration.

Il s'agit de mettre en place un programme d'intérêt commun visant à soutenir les actions des Etats et à renforcer la prise en compte des autorités locales dans les politiques régionales.

En 2008, l'AIMF avait présenté un projet de renforcement de l'AVCOI et des autorités locales de l'Océan indien dont la note succincte avait été retenue par l'UE, mais il n'a pas pu être mis en œuvre compte tenu de la situation à l'époque.

La dernière réunion de l'AVCOI date de 2012.

Il s'agit aujourd'hui d'identifier comment renforcer l'AVCOI en vue de mettre en place un partenariat constructif entre les différents acteurs : autorités locales, Commission de l'Océan indien, Gouvernements, Parlementaires, en vue d'une plus grande efficacité dans l'action.

Objectifs de l'atelier

- Bilan et attentes des maires de l'Océan indien vis-à-vis de l'AVCOI
- Adoption d'un plan d'action pour le renforcement de l'AVCOI
- Réflexion sur les voies et moyens à suivre pour renforcer la reconnaissance du rôle des autorités locales au niveau de la Commission de l'Océan indien
- Echanges avec les députés présents sur les synergies qui pourraient être mises en place entre députés et autorités locales en vue de renforcer l'effectivité des processus de décentralisation
- Choix du lieu de réunion de l'Assemblée générale de l'AVCOI

l'Association des Villes et Communes de l'Océan indien (AVCOI)



Avec le soutien financier de la Commission européenne

L'AVCOI a été créée le 30 août 1990 à Antananarivo (Madagascar). Elle est dotée de statuts. Depuis sa création, de nombreuses actions ont été réalisées¹ :

- Des coopérations entre villes de l'Océan indien
- L'élaboration d'une Charte des jeunes de l'Océan indien (1993)
- L'organisation de la Foire des Iles de l'Océan indien (2000)
- Le soutien aux premiers Jeux des Iles de l'Océan indien (2001)
- Tenue du Forum des villes à Roche Caïmans (Seychelles, 2001)
- Organisation de séminaires thématiques (2004, 2009, 2012)

Proposition de plan d'action

1. Relancer la dynamique institutionnelle de l'AVCOI :

- Tenue d'une Assemblée générale et élection d'un Bureau
- Evolution des statuts, notamment en vue de
 - o Prendre en compte le rôle de Plaidoyer de l'Association pour renforcer la reconnaissance du rôle des AL
 - o Institutionnaliser les liens avec la Commission de l'Océan indien
- Mettre en place un Secrétariat technique
- Mettre en place un Site Internet fonctionnel
- Elaborer une stratégie de communication et de plaidoyer
- Mise en place d'un annuaire
- Mise en place d'une lettre d'informations
- Elaborer une stratégie d'autonomisation financière

2. Mettre œuvre des activités au service des membres de l'AVCOI

- Porter la voix des autorités locales de l'Océan indien au niveau international, notamment dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF-Commission européenne ;
- Contribuer aux groupes de plaidoyers mis en place dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF – Commission européenne :
 - o Finances locales – autonomisation des autorités locales
 - o Statut de l' élu local et de la fonction publique territoriale
 - o Services essentiels (eau, assainissement, déchets)
 - o Changements climatiques
- Elaborer des plaidoyers pour renforcer la prise en compte des problématiques des autorités locales ;
- Elaborer, rechercher des financements pour des projets concrets sur des problématiques communs aux îles : gestion des déchets, eau potable, énergie, adaptation aux changements climatiques, vivre ensemble.

¹ Source : le blog de l'AVCOI. <http://avcoi.over-blog.com>